



Si un ou plusieurs énoncés ci-dessous s'appliquent à cette demande, cochez la case de chaque énoncé qui s'applique et remplissez les sections 1 et 2 ci-dessous. Si aucun énoncé ne s'applique, passez aux « Instructions » ci-dessous :

- L'adresse est une **NOUVELLE ADRESSE**.
- Le **NOM DU PROPRIÉTAIRE A CHANGÉ**. Saisissez le **NOUVEAU** nom :
- Le **PROPRIÉTAIRE EST DÉCÉDÉ**.
- Le **PROPRIÉTAIRE A DONNÉ UNE PROCURATION**.
- Cette demande est accompagnée d'une **MAINLEVÉE DU DROIT DE RÉTENTION originale** signée et datée. (Les photocopies ne sont pas acceptées.)

Nom de famille, prénom et initiale du deuxième prénom

INSTRUCTIONS :

- ◆ Remplissez la section 1 ci-dessous. Fournissez toutes les informations demandées.
- ◆ Lisez, signez et indiquez la date dans la section 2 - Certification.
- ◆ Fournissez le justificatif d'identité nécessaire de la personne qui signe la certification dans la section 2 (voir la section 3 à la page 2).
- ◆ Si votre nom a changé, si le propriétaire est décédé ou si vous avez une procuration, fournissez les documents nécessaires qui sont décrits dans la section 4 à la page 2.
- ◆ **Payez les frais de 20 \$ pour chaque demande.**
- ◆ Apportez cette demande avec vos justificatifs d'identité **ORIGINAUX** et le montant correct des frais à un bureau du Département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles, DMV). Si la section 4 s'applique à vous, apportez les documents nécessaires.

OU

Envoyez cette demande accompagnée de **PHOTOCOPIES** de votre justificatif d'identité, de tout document supplémentaire (si requis à la section 4) et du paiement correct des frais au Bureau des titres (Title Bureau) à l'adresse indiquée en haut de cette page. Payez avec un chèque ou un mandat à l'ordre du « Commissioner of Motor Vehicles », n'envoyez pas d'espèces.

OU

Si votre adresse n'a pas changé depuis la dernière immatriculation du véhicule et que votre adresse actuelle figure sur votre document d'immatriculation, vous pouvez demander un duplicata de titre de propriété en ligne. Pour en savoir plus, consultez le site dmv.ny.gov

↓ LE CLIENT DOIT REMPLIR LES SECTIONS 1 et 2 CI-DESSOUS ↓

SECTION 1

N° d'identification du véhicule ou de la coque (VIN ou HIN)										Année		Marque		N° de plaque d'immatriculation			
Nom du propriétaire (nom, prénom, second prénom ou nom commercial)										Date de naissance (mois/jour/année)							
A/S (pour une procuration, pour une autorisation du concessionnaire ou si le propriétaire est décédé)																	
Adresse postale actuelle (numéro et nom de la rue)								N° d'appart.		Numéro de téléphone valide durant la journée							
Ville								État		Code postal							

SECTION 2 - CERTIFICATION

Je comprends que le **DUPLICATA DE TITRE DE PROPRIÉTÉ** reçu à la suite de cette demande remplace tous les titres de propriété délivrés précédemment, et que seul ce duplicata de titre de propriété peut être utilisé pour vendre, transférer ou échanger le véhicule, le bateau ou la maison préfabriquée décrit(e) ci-dessus. Je certifie que le dernier titre de propriété délivré est perdu, détruit ou endommagé. S'il est perdu ou détruit, je ne sais pas où il se trouve ; s'il est endommagé ou illisible, je l'ai joint à la présente demande. Je certifie que les informations que j'ai fournies sur cette demande et sur toute documentation fournie à l'appui de cette demande sont véridiques et complètes.

AVERTISSEMENT : Faire une fausse déclaration dans la présente demande ou présenter tout document falsifié à l'appui de celle-ci peut constituer un délit pénal.

SIGNEZ ICI **X**

(Signature du propriétaire ou du demandeur)

(Date)

Si vous signez pour une société ou utilisez une adresse « aux soins de » (a/s), indiquez votre nom complet et votre titre ici (fondé de pouvoir, exécuteur testamentaire, parent le plus proche, président, etc.)

IMPORTANT : CONFORMÉMENT À LA LOI, LE DUPLICATA DU TITRE DE PROPRIÉTÉ DOIT ÊTRE ENVOYÉ AU PROPRIÉTAIRE. NE VOUS RENDEZ PAS AU DMV POUR OBTENIR LE DUPLICATA DU TITRE DE PROPRIÉTÉ.

SECTION 3 - JUSTIFICATIF DE NOM/D'IDENTITÉ

- ♦ Si vous déposez votre demande dans un bureau du DMV, apportez les justificatifs originaux.
- ♦ Si vous déposez votre demande par courrier, envoyez-nous des photocopies de vos justificatifs. Les originaux ne seront pas restitués.

Pour les personnes

- ♦ Justificatif de date de naissance, et
- ♦ 6 points de justificatif de nom

Un permis de conduire avec photo de l'État de New York, un permis d'apprenti conducteur ou une carte d'identité de non-conducteur en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans répond aux deux critères. D'autres documents valables comme justificatifs d'identité et la valeur en points correspondante sont indiqués sur le formulaire ID-82 (Justificatifs d'identité pour l'immatriculation et le titre de propriété), disponible sur le site dmv.ny.gov et dans tout bureau du Département des véhicules motorisés.

Pour les sociétés (un des justificatifs suivants)

1. Une immatriculation de véhicule de l'État de New York ou un titre de propriété au nom de la société ; **ou**
2. Une copie certifiée conforme du certificat de constitution en société de l'État de New York ; **ou**
3. Les sociétés de l'État de New York doivent fournir :
 - a. un certificat de bonne conduite ou de subsistance délivré par le département d'État de New York ; **ou**
 - b. un récépissé de dépôt délivré par le département d'État de New York.
4. Les sociétés situées hors de l'État doivent fournir :
 - a. une copie certifiée conforme du certificat de constitution en société de leur État d'origine ; **ou**
 - b. un certificat d'offre existante ou étrangère délivré par le département d'État de New York.
5. Les enseignants doivent fournir un récépissé de dépôt délivré par le département d'État de New York qui comprend l'enseigne.
6. Associations non constituées en société : Les justificatifs nécessaires dépendent du type d'organisation. Contactez un bureau du Département des véhicules motorisés pour obtenir des informations.

Pour les partenariats (un des justificatifs suivants)

- ♦ Un certificat de partenariat (déposé auprès du greffier du comté) ; **ou**
- ♦ Une copie du récépissé de dépôt de l'enseigne délivré par le greffier du comté.

SECTION 4 - INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR UN CHANGEMENT DE NOM, UN PROPRIÉTAIRE DÉCÉDÉ OU UNE PROCURATION

Changement de nom

1. En haut de la page 1, cochez la case « LE NOM DU PROPRIÉTAIRE A CHANGÉ » et indiquez votre nouveau nom dans l'espace prévu à cet effet à droite.
2. Dans la section 1, indiquez votre ancien nom dans la case « Nom du propriétaire », puis remplissez les autres cases de la section 1.
3. Dans la section 2, signez la certification et indiquez la date.

Si votre nom a changé et que vous vendez le véhicule, le bateau ou la maison préfabriquée, vous pouvez donner le titre de propriété portant votre ancien nom à la personne qui l'achète. Un titre de propriété à votre nouveau nom n'est pas nécessaire.

Si votre ancien nom figure sur le titre de propriété et l'immatriculation et que vous avez besoin d'un duplicata du titre de propriété à votre nouveau nom, vous devez d'abord changer votre nom sur votre permis de conduire et votre immatriculation. Apportez cette demande ET l'original de l'acte de mariage, du jugement de divorce ou d'autres documents confirmant votre changement de nom à un bureau du Département des véhicules motorisés.

Si votre ancien nom figure sur le titre de propriété mais que le véhicule n'est PAS immatriculé et que vous avez besoin d'un titre de propriété à votre nouveau nom, vous DEVEZ envoyer cette demande ET une photocopie de votre acte de mariage, de votre jugement de divorce ou d'autres documents confirmant votre changement de nom au Bureau des titres à l'adresse indiquée en haut de la page 1.

Propriétaire décédé

1. En haut de la page 1, cochez la case « LE PROPRIÉTAIRE EST DÉCÉDÉ ».
2. Dans la section 1 :
 - Indiquez le nom et la date de naissance de la personne décédée.
 - Dans l'espace « A/S » (aux soins de), indiquez votre nom.
 - Dans l'espace « Adresse postale actuelle », indiquez votre adresse.
3. Dans la section 2 :
 - Signez avec votre nom et indiquez soit votre lien avec la personne décédée (conjoint, enfant de moins de 21 ans ou parent le plus proche), soit le titre de propriété légal accordé par le tribunal. Par exemple : « Mike Motorist, exécuteur testamentaire de la succession de David Brown » ; « Mike Motorist (conjoint survivant) » ; « Mike Motorist (tuteur d'un enfant mineur) » ; etc.
4. Vous devez également apporter ou envoyer les documents suivants :
 - Documents prouvant votre identité, et non celle de la personne décédée (voir la section 3) ;
 - Une copie de l'acte ou du certificat de décès ; et
 - Documents attestant de votre nomination comme exécuteur testamentaire ou administrateur (si les liens ci-dessus ne s'appliquent pas à vous).

REMARQUE : Des recommandations supplémentaires peuvent s'appliquer pour immatriculer ou transférer le véhicule pour lequel vous avez besoin d'un duplicata de titre de propriété. Pour en savoir plus, consultez le formulaire MV-349 (Transfert d'un véhicule immatriculé au nom d'une personne décédée) ou le formulaire MV-349.1 (Déclaration sur l'honneur pour le transfert d'un véhicule motorisé).

Mandat

En haut de la page 1, cochez la case « LE PROPRIÉTAIRE A DONNÉ UNE PROCURATION ». Dans la section 1 :

1. Indiquez le nom et la date de naissance du propriétaire.
2. Dans l'espace « A/S » (aux soins de), indiquez votre nom.
3. Dans l'espace « Adresse postale actuelle », indiquez votre adresse.
4. Fournissez une procuration originale notariée comprenant : la date d'émission de la procuration, le nom et l'adresse de la personne ou de la société qui a donné la procuration, le nom et l'adresse de la personne ou de la société qui détient la procuration, la signature originale de la personne qui a donné la procuration.